

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Groupe d'Action Locale du Pays Marennes Oléron
Communauté de communes de l'île d'Oléron, le 13 avril 2017

LISTE DE PRESENCE**Membres du GAL excusés :**

- Philippe BOUDEAU, Responsable du Pôle SIG - Forum des Marais Atlantiques
- Stéphane BONNEAU, Chargé de mission - CCI La Rochelle
- Nicolas DUBOIS, Directeur - Port de la Cotinière
- Laurie DURAND, Coordinatrice – CRPMEM
- Alain BARCAT, Chef d'entreprise
- Pierre-Luc ALLA, Directeur - coopérative Viti Oléron
- Florence DORMIEUX, Coordinatrice - CLIC Oléron
- Roberto CASTILLO, Directeur - Hommes et savoirs
- Cécile NADREAU, Adhérente MOPS – Maraichère
- Elvina MARCOULY-JOUX, Directrice - CLLAJ 17
- Mathieu GILLES, Chargé de développement - MO-TV
- Line SOURBIER, Chargée de mission - ATELEC
- Pauline MAILLE, Chef de service ESAT – Navicule Bleue

Personnes associées présentes :

- Laëtitia JULLIEN, Service Agriculture Durable et Soutien aux Territoires - Direction Départementale des Territoires et de la Mer 17 (DDTM17)
- Maryse DUBANCHET, Chef du Pôle collectivités locales et développement économique - Sous-Préfecture de Rochefort
- Jean-Claude MERCIER, Directeur – PETR du Pays Marennes Oléron

	Titulaires			Suppléants		
Collège public	Président - Pays Marennes Oléron	Mickael VALLET	Présent	Vice-Président - Pays Marennes Oléron	Jean-Marie PETIT	
	Vice-Président - Pays Marennes Oléron	Pascal MASSICOT	Présent	Vice-Président - Pays Marennes Oléron	Grégory GENDRE	
	Vice-Président – CdC île Oléron	Jean-Michel MASSE		Représentant – CdC île Oléron	Micheline HUMBERT	
	Représentant – CdC bassin de Marennes	Christian GUIGNET		Vice-Président – CdC bassin de Marennes	Guy PROTEAU	
	Directeur - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes	Lionel PACAUD	Présent	Chargée mission - Office de tourisme île Oléron bassin Marennes	Céline ROCHES	
	Responsable du Pôle SIG - Forum des Marais Atlantiques	Philippe BOUDEAU		Directeur - Forum des marais Atlantiques	Gilbert MIOSECC	
	Proviseur - Lycée de la mer et du littoral	Daniel CHALON	Présent	Responsable - CFPPA	Marianne PEREZ	
	Chargé de mission - CCI La Rochelle	Stéphane BONNEAU		Chargé de mission - CCI Rochefort – Royan	Frédéric DIAZ	
	Directeur - Port de la Cotinière	Nicolas DUBOIS		Coordinatrice - CRPMEM	Laurie DURAND	
	Responsable du Développement Territorial - Chambre des Métiers et Artisanat	Christel MENANTEAU	Présente	Agent de développement - Chambre d'Agriculture	Gabriel BELMONTE	Présent
	Directrice - COBEMO	Sylvie LECHEVALLIER	Présente	Directeur - CIAS du bassin de Marennes	Jean-Lou CHEMIN	Présent
				Directrice – Agence Pôle Emploi de Saint-Pierre	Valérie ILLY	
Collège privé	Eleveur	Paul MOUSSET	Présent	Président – Association éleveurs du marais de Brouage	Frédéric GORICHON	
	Président MOPS – Maraicher	Benoît SIMON		Adhérente MOPS – Maraichère	Cécile NADREAU	
	Chef d'entreprise – CCI Rochefort Saintonge	Charles BERTRAND	Présent	Chef d'entreprise industrielle	Christian MONIER	
	Gérant - Le petit train de st Trojan	François BARGAIN	Présent	Entrepreneur – Club d'entreprise	Alain BOMPARD	Présent
	Chef d'entreprise	Alain BARCAT		Directeur - Novotel Thalassa Oléron	Philippe LUTZ	
	Directeur - coopérative Viti Oléron	Pierre-Luc ALLA		Vice-Président – coopérative Viti Oléron	Vincent LIBNER	
	Membre - Conseil de développement	François SIMO		Membre - Conseil de développement	Gisèle MESPLE CLOTTEAU	Présente
	Directeur – GLEMO	Olivier POITEVIN	Présent	Coordinatrice - IRFREP	Carole MACKOWIAK	
	Coordinatrice - CLIC Oléron	Florence DORMIEUX		Directrice - CLLAJ 17	Elvina MARCOULY-JOUX	
	Directeur - Novotel Thalassa Oléron	Philippe LUTZ		Chargé de développement - MO-TV	Mathieu GILLES	
	Commission mixte Culture	Jacques DUBOIS		Commission mixte Culture	Nicolas LYONNET	Présent
	Coordinateur - CPIE Marennes Oléron	Jean Baptiste BONNIN	Présent			
	Directeur - Hommes et savoirs	Roberto CASTILLO		Chargée de mission - ATELEC	Line SOURBIER	
				Chef de service ESAT – Navicule Bleue	Pauline MAILLE	

QUORUM

Le double quorum n'étant pas atteint en début de réunion, le Président du GAL ouvre la séance et propose de commencer par les sujets ne nécessitant pas de vote. Les trois points d'information traités, sans le double quorum, sont les suivants : la mise en œuvre du programme LEADER, la restitution sur la tenue de l'atelier Circuits-courts et l'appel à projet « Résidences d'artistes francophones ».

Le double quorum a été atteint au moment où l'animateur débutait la présentation de la nouvelle composition du Comité de Programmation.

Règle du double quorum	Comité du 19 janvier 2017
Au moins 50% des membres ayant une voix délibérante sont présents	Minimum : 13 Votants / Présents : 13 ¹
Au moins 50% des membres délibérants appartiennent au collège privé	Minimum : 7 Votants/ Présents : 7

ORDRE DU JOUR

Sur la base d'un diaporama (cf. Annexe n°1), une présentation a été effectuée selon l'ordre du jour suivant :

- Vie du GAL :
 - Mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020
 - Restitution sur la tenue de l'atelier Circuits-courts et de proximité
 - Modification de la composition du Comité de programmation
- Informations relatives aux projets de coopération : l'appel à projet « Résidences d'artistes francophones »
- Examen des demandes de subvention pour avis en opportunité
- Examen des demandes de subvention pour avis en programmation
- Informations diverses

Le Comité a débuté par un tour de table au cours duquel les membres ont été invités à se présenter.

¹ Lorsque dans un binôme (titulaire et suppléant), les deux sont présents alors seule la présence et la voie du titulaire est comptabilisée.

LA VIE DU GAL

1. LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER 2014-2020

Michaël SPADA informe les membres qu'un courrier a été adressé au Président de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'alerter sur les difficultés rencontrées par le GAL dans la mise en œuvre du programme. Dans ce courrier, plusieurs points de blocage ont été énumérés et illustrés par des exemples concrets de dossiers.

Mickaël VALLET ajoute que ce courrier fait suite à une rencontre, qui s'est tenue récemment, entre le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine et les Présidents d'intercommunalités de l'ancien périmètre Poitou-Charentes. Au cours de cette réunion, les échanges ont porté longuement sur les blocages rencontrés dans le cadre des aides agricoles (qui représentent un volume budgétaire beaucoup plus important que le LEADER) mais peu sur les difficultés rencontrées par les GAL. Il précise que cette lettre n'est pas destinée à gêner le Conseil Régional mais à faire prendre conscience des difficultés. Mickaël VALLET informe les membres qu'ils recevront prochainement une copie du courrier (cf. Annexe n°2).

Après avoir cité quelques exemples mentionnés dans le courrier, Mickaël VALLET rappelle que cette génération du programme LEADER a débuté en 2014 et que le Pays a répondu tout de suite à l'Appel à Manifestation d'intérêt puis a été notifié comme lauréat en juillet 2015. Il souhaite à présent que ces points de blocage soient levés rapidement pour pouvoir exécuter le programme. Il ajoute que les services de l'Etat sont également confrontés à ces mêmes difficultés.

2. L'ATELIER CIRCUITS-COURTS ET DE PROXIMITE

L'animateur annonce qu'il a organisé le 4 avril un atelier sur les Circuits-Courts et de proximité. Il rappelle que la fiche-action dédiée aux circuits-courts est peu sollicitée, comparativement à d'autres fiches. C'est l'une des raisons pour lesquelles, il a été décidé d'engager un temps d'échanges et de concertation.

Michaël SPADA explique que la rencontre avait pour objectif d'une part de dresser un état des lieux des initiatives et des attentes du territoire et d'autre part d'informer les participants sur les opportunités qui découleront du nouveau cadre d'intervention du Département, qui s'associe au programme LEADER. Il précise, qu'au niveau du Département, deux volets sont menés en parallèle :

1. Une initiative large avec un bureau d'étude (BE) qui est en train de mettre en place une stratégie départementale
2. Un engagement, acté et voté, de financer des projets qui seront soutenus dans le cadre du programme LEADER au titre des fiches-actions dédiées à la thématique des circuits-courts et productions locales.

Il informe les membres qu'une trentaine de participants ont pris part à ce temps d'échange dont notamment : des producteurs, du personnel des cuisines centrales, des élus, des collectivités locales et du Département. Au cours de cette rencontre, de nombreux besoins/attentes ont été exprimés. A présent, en partant de ces éléments de diagnostic, plusieurs questions vont se poser : quelle échelle ? quel portage ? quel type de projet ? Etc. L'animateur annonce aux membres qu'ils recevront prochainement le compte-rendu de cette réunion.

Suite à la tenue de cet atelier, l'animateur fait savoir qu'il a reçu des retours de la part de certains participants. Par exemple, l'association Atelier Protégé Oléron (APO), disposant d'une flotte de camions frigorifiques non utilisés l'après-midi, envisage de mettre à disposition ces véhicules, moyennant une compensation financière. La faisabilité du projet sera étudiée prochainement lors d'un rendez-vous avec APO. Le cas échéant, le projet pourrait résoudre en partie les problèmes de transport et de logistique.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PROJETS DE COOPERATION : L'APPEL A PROJET « RESIDENCES D'ARTISTES FRANCOPHONES »

Alain BOMPARD, en tant que Vice-Président du Pays Marennes Oléron en charge des questions culturelles, présente le projet de résidences d'artistes francophones. Il annonce que le Pays a lancé des appels à projets (AAP) pour les années 2017, 2018 et 2019. L'idée étant d'accueillir sur le territoire des artistes sur trois périodes : 8 semaines à partir de l'automne 2017, 12 semaines à partir du printemps 2018 puis 16 semaines en 2019.

Il explique que le Pays est accompagné sur ce projet par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et qu'une convention cadre est en cours de préparation. Il ajoute que, si aucune discipline artistique spécifique n'est imposée, les artistes devront néanmoins, pour être sélectionnés, présenter d'une part un projet propice à une action commune avec les territoires coopérants (en France ou à l'étranger) et d'autre part avoir des points de cohésion avec les enjeux définis par le Pays Marennes Oléron, notamment dans la stratégie de développement culturel.

Mickaël VALLET ajoute que ce projet résulte d'une proposition du service Culture du Pays visant à ne pas limiter les actions en lien avec des artistes francophones à de simples échanges d'artistes ou de mutualisations dans des festivals. C'est une démarche innovante car il n'est pas courant d'avoir recours à la rédaction d'un cahier des charges pour diffuser une offre et avoir connaissance des artistes potentiellement intéressés par le projet.

Alain BOMPARD ajoute que le projet a également pour vocation de répondre aux objectifs de la stratégie culturelle et plus particulièrement : de développer l'offre culturelle en direction des jeunes, de fédérer les acteurs locaux et enfin de développer une expérience culturelle commune avec les territoires partenaires. Il explique que, dans la pratique, l'emploi du temps hebdomadaire des artistes comportera 12h d'actions autour de l'éducation artistique et culturelle et 4h de préparation. Il y aura également un accompagnement au développement d'autres actions selon les projets artistiques proposés et les attentes locales (création, diffusion).

Ce projet est porté par le Pays Marennes Oléron, qui accompagnera ces résidences notamment sur les aspects ayant trait à la logistique autour des artistes : hébergement, transport, rémunération, organisation des emplois du temps, aspects financiers, juridiques et administratifs. Le Vice-Président informe que l'appel à candidatures² pour les deux premiers cycles (2017 et 2018) a été lancé et que l'animateur culturel a d'ores et déjà réceptionné des réponses. Le choix de l'artiste devrait être effectué dans les semaines à venir.

Mickaël VALLET précise que le Pays a la volonté de permettre à l'artiste d'essaimer ses actions/créations sur l'ensemble du territoire. Ainsi, en fonction de l'artiste retenu, le cahier des charges prévoit du temps d'intervention dans différents lieux (ex : établissement scolaires). Il invite les membres à prendre connaissance du projet et à se manifester s'il souhaite y prendre part.

Michaël SPADA rappelle qu'il s'agit d'un projet qui sera présenté dans le cadre de la fiche action dédiée à la coopération Culture Francophone.

LA VIE DU GAL (SUITE)

3. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

L'animateur revient sur les principales évolutions proposées dans la composition du Comité de Programmation (cf. tableau ci-après).

1. Nomination de nouveaux membres au sein des structures déjà représentées dans le GAL suivantes : Mission Locale (Barbara DAMAS), Roule ma Frite (Elsa DUJOURDY), ADEF+/ADCR (Successeur à M. PIRIOU encore non nommé mais la structure témoigne son intérêt de rester représentée dans le GAL)
2. Départ des membres du Conseil de Développement, car la structure est en sommeil depuis plusieurs années
3. Evolution au sein de binômes (titulaire/suppléant) composant le collège privé (M. BARGAIN/M. LUTZ et M. BARCAT/M. BOMPARD) afin de faciliter l'obtention du quorum
4. Nomination de membres représentant une structure nouvelle au sein du GAL (les associations 2Venirs et Le Local)

L'animateur précise avoir rencontré Pauline DOMBRAY (élue de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et gérante du Terminus à Bourcefranc-le-Chapus) qui après avoir envisagé de proposer sa candidature, n'a finalement pas souhaité s'investir dans le Comité de programmation.

Il reste donc une place à pourvoir. Celle-ci ne sera pas pourvue dans l'immédiat car les incertitudes entourant la composition du collège public subsistent. En effet, en fonction de la réponse qu'apportera l'Autorité de gestion, certaines structures associatives pourraient prochainement devoir passer du collège public au collège privé.

Gisèle MESPLE CLOTTEAU s'interroge sur la place de François SIMO au sein du GAL. A cette question, l'animateur répond qu'il figure parmi les personnes associées. A ce titre, il continuera d'être invité au Comité de programmation mais n'aura plus de droit de vote. En outre, il restera membre du Comité préparatoire. Mickaël VALLET ajoute qui lui semble important de ne pas se limiter aux considérations de structures pour les personnes qui sont investies depuis longtemps et qui connaissent le fonctionnement du programme.

² L'appel à candidatures relatif aux résidences d'artistes francophones est disponible en Annexe n°3.

12 publics	Titulaires		Suppléants	
1	Président - PETR Pays Marennes Oléron	Mickael VALLET	Vice-Président - PETR Pays Marennes Oléron	Jean-Marie PETIT
2	Vice-Président - PETR Pays Marennes Oléron	Pascal MASSICOT	Vice-Président - PETR Pays Marennes Oléron	Grégory GENDRE
3	Vice-Président - CdC Ile Oléron	Jean-Michel MASSE	Représentant - CdC Ile Oléron	Micheline HUMBERT
4	Représentant - CdC bassin de Marennes	Christian GUIGNET	Vice-Président - CdC bassin de Marennes	Guy PROTEAU
5	Directeur - Office de tourisme Ile Oléron bassin Marennes	Lionel PACAUD	Chargée mission - Office de tourisme Ile Oléron bassin Marennes	Céline ROCHES
6	Responsable du Pôle SIG - Forum des marais Atlantiques	Philippe BOUDEAU	Directeur - Forum des marais Atlantiques	Gilbert MIOSEC
7	Proviseur - Lycée de la mer et du littoral	Daniel CHALON	Responsable - CFPPA	Marianne PEREZ
8	Chargé de mission - CCI La Rochelle	Stéphane BONNEAU	Chargé de mission - CCI Rochefort - Royan	Frédéric DIAZ
9	Directeur - Port de la Cotinière	Nicolas DUBOIS	Coordinatrice - Comité Régionale des pêches Maritimes	Laurie DURAND
10	Responsable du Développement Territorial - Chambre des Métiers et Artisanat	Christel MENANTEAU	Agent de développement - Chambre d'Agriculture	Gabriel BELMONTE
11	Directrice - COBEMO	Sylvie LECHEVALLIER	Directeur - CIAS du bassin de Marennes	Jean-Lou CHEMIN
12	Directrice de la Mission Locale	Barbara DAMAS	Directrice - Agence Pôle Emploi de Saint-Pierre	Valérie ILLY
Total				

14 privés	Titulaires		Suppléants	
1	Eleveur	Paul MOUSSET	Président - Association éleveurs du marais de Brouage	Frédéric GORICHON
2	Président MOPS - Maraîcher	Benoît SIMON	Adhérente MOPS - Maraîchère	Cécile NADREAU
3	Chef d'entreprise industrielle - CCI Rochefort Saintonge	Charles BERTRAND	Chef d'entreprise industrielle	Christian MONIER
4	Gérant - Le petit train de st Trojan	François BARGAIN	Directeur - Novotel Thalassa Oléron	Philippe LUTZ
5	Chef d'entreprise	Alain BARCAT	Entrepreneur - Club d'entreprise	Alain BOMPARD
6	Directeur - coopérative Viti Oléron	Pierre-Luc ALLA	Vice-Président - coopérative Viti Oléron	Vincent LIBNER
7	Association 2Venirs	Emmanuel DURAND	À pourvoir	
8	Directeur - GLEMO	Olivier POITEVIN	Coordinatrice - IRFREP	Carole MACKOWIAK
9	Coordinatrice - CLIC Oléron	Florence DORMIEUX	Directrice - CLLAJ 17	Elvina MARCOULY-JOUX
10	Chargé de développement - Association MO-TV	Mathieu GILLES	Le LOCAL	Gisèle MESPLE CLOTTEAU
11	Commission mixte Culture	Jacques DUBOIS	Commission mixte Culture	Nicolas LYONNET
12	Coordinateur - CPIE Marennes Oléron	Jean Baptiste BONNIN	Coordinatrice - Association Roule ma Frite 17	Elsa DUJOURDY
13	Directeur - Hommes et savoirs	Roberto CASTILLO	Chargée de mission - ATELEC	Line SOUBIER
14	Directrice ADCR/ADEF+		Navicule Blue	Pauline MAILLE
Total				

➔ LA NOUVELLE COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE

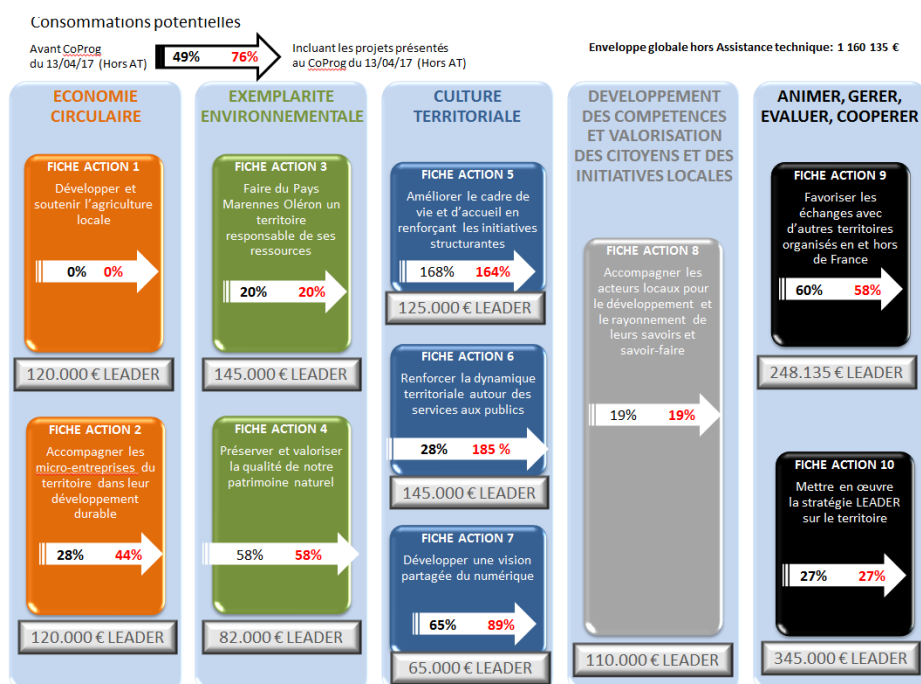
EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION POUR AVIS EN OPPORTUNITE

1. POINT SUR LES CONSOMMATIONS POTENTIELLES

L'animateur présente les consommations potentielles par fiche-action (FA) et explique les évolutions depuis le dernier Comité de programmation.

Remarque sur les pourcentages dans l'illustration ci-dessous :

- en noir : le pourcentage de la FA sollicité au début de la séance
- en rouge : le pourcentage de la FA sollicité après la séance si l'ensemble des dossiers reçoivent un avis de principe favorable ou réservé



2. CONSTRUCTION D'UN POLE PETITE ENFANCE AU CHATEAU D'OLERON

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes de l'île d'Oléron
Coût total du projet :	564 900 € HT
Montant LEADER sollicité :	100 800 € soit 70% de la fiche « Adaptation des services à la population locale »
Objectifs :	- Accroître l'attractivité du territoire; - Orienter le projet vers un espace mutualisé petite enfance permettant le développement d'un réseau de la petite enfance au niveau du territoire; - Créer le premier bâtiment petite enfance du territoire passif à énergie positive.
Analyse du projet par le CoPrep :	- 15 points sur les critères généraux - 4 points sur les critères complémentaires - Importance d'avoir des relations fortes entre la Communauté de communes de l'île d'Oléron et la Communauté de communes du bassin de Marennes pour les démarches de PEL et la mise en place de structures telles que les RAM - Mener une réflexion autour des complémentarités possibles entre les deux RAM

Remarques du Comité :

Mickaël VALLET demande au Président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron si la collectivité qu'il représente est également engagée dans un projet visant à créer une structure pouvant accueillir un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).

Pascal MASICOT répond que la commission Enfance Jeunesse s'est récemment positionnée en faveur de la mise en place d'un RAM. Il explique qu'au cours de cette session, qui a eu lieu début avril, les membres ont longuement débattu autour de la question du pilotage et de la coordination du projet. Il a notamment été question de savoir si le pilotage devait être confié à la Communauté de communes ou au monde associatif (123 Eveil) et si la collectivité souhaitait élargir son champ de compétence en prenant la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Enfin, il a indiqué que la Communauté de Communes était accompagnée par la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES pour mettre en œuvre ce projet.

Mickaël VALLET fait savoir que la Communauté de communes du Bassin de Marennes a inscrit à son budget un poste de chef de projet RAM. Il ajoute que, dans le cadre de ce projet qui va débiter très prochainement, la Communauté de communes du Bassin de Marennes collabore également avec l'association d'assistantes maternelles (AM) 123 Eveil. En revanche, le choix a été fait de ne pas lui confier le pilotage du projet.

Pascal MASSICOT indique que le pilotage du projet oléronnais sera confié à la Communauté de communes de l'île d'Oléron. De plus, il revient sur la nécessité de ce projet. Il explique que la crèche du Château d'Oléron est la deuxième à avoir été construite dans l'histoire oléronnaise, après celle de Saint-Trojan-les-Bains. Elle n'est donc plus conforme au niveau de ses installations et la réhabilitation/expansion de l'espace est particulièrement complexe. Il ajoute qu'il y a une opportunité à saisir car la commune a un terrain disponible. Enfin, il indique que ce projet s'inscrit dans le cadre de la restructuration et de la remise aux normes des crèches oléronnaises, celle du Château étant la dernière.

Après avoir rappelé que le montant sollicité (100 800 € de FEADER) est supérieur au seuil de vigilance (60 000€), l'animateur revient sur le travail de notation du projet, réalisé par le Comité préparatoire. Il précise que, suite à une proposition de Jean-Baptiste BONIN, le Comité préparatoire propose d'appliquer la méthode suivante pour évaluer le critère « transition énergétique ». Elle consiste à accorder :

- 1 point : intention d'aller vers la transition énergétique
- 1 point : réelle démarche pour aller vers la transition énergétique (ex : labellisation d'une construction « Bâtiment à énergie positive » (BEPOS))
- 1 point : impact sur les bénéficiaires (sensibilisation, information etc.)

L'application de cette méthode justifie la notation de 2/3 pour le critère « transition énergétique » (obtention du BEPOS visée) quand le porteur de projet proposait initialement une note de 3/3.

Jean-Baptiste BONIN pense qu'il serait intéressant de réfléchir à l'aspect démonstratif de la construction en vu de créer une dynamique autour des questions d'énergie au moment du chantier et puis dans le fonctionnement. Selon lui, il faudrait profiter d'un tel investissement pour sensibiliser les usagers aux questions d'énergie et les amener à réfléchir sur leur consommation. Il ajoute qu'actuellement sur le territoire il existe peu de bâtiment témoin et qu'il y a un débat important sur l'énergie compte tenu des questions et des enjeux climatiques.

Nicolas LYONNET demande si le positionnement pris par la Commission Enfance Jeunesse en faveur du RAM actait également le fait que le projet se déroule sur la commune du Château d'Oléron.

M. MASSICOT répond que la Commission a validé, la semaine dernière, le principe d'un RAM. Il ajoute qu'au-delà du RAM, il y aura un poste de coordinateur qui sera amené à se déplacer sur l'île. Il y aura des espaces qui seront mis à la disposition des AM, comme c'est déjà le cas en matière d'animation.

M. VALLET indique ne pas avoir encore identifié de lieu pour le projet de RAM, bien que celui-ci soit sur le point d'être lancé. Pour compléter ces propos, Jean-Lou CHEMIN rappelle que l'objectif recherché est d'utiliser les lieux et activités existants ainsi que de coordonner et de participer en complémentarité de ces activités. Pour ce faire, un chef de projet RAM a été recruté et arrivera probablement début mai 2017.

François BARGAIN s'étonne du montant de la subvention demandée, qui représente à lui seul une part non négligeable de la fiche action (70%). Il recommande que le LEADER intervienne sur le surcoût engendré par le fait que le bâtiment soit à énergie positive plutôt que sur la construction du bâtiment, qui aura lieu avec ou sans l'aide du programme.

Michaël SPADA précise qu'à travers la grille de notation des projets, les maîtres d'ouvrage sont incités à adopter des démarches BEPOS. Toutefois, les projets de construction non BEPOS restent sélectionnables à condition qu'ils franchissent le seuil de 8 points. Il ajoute que le GAL peut également faire le choix d'adopter des critères supplémentaires afin de rendre inéligible les projets de construction publique non BEPOS. Enfin, l'animateur alerte sur les difficultés relatives au montage du dossier de demande de subvention si le GAL faisait le choix de ne financer que le surcoût.

Jean-Baptiste BONIN juge cette démarche intéressante car c'est le rôle du LEADER que d'inciter à une amélioration des projets et pratiques. Néanmoins, il souhaite apporter une nuance sur la notion de surcoût. Certes, il y aura un surcoût à l'investissement mais il sera compensé, à moyen/long terme, par des recettes supplémentaires et des dépenses en moins au niveau du fonctionnement. Il n'est donc pas favorable à l'idée de présenter le « surcoût » surtout que cela sous-entend que de construire un bâtiment économe en énergie ou à énergie positive coûte plus cher alors qu'en fin de compte c'est le contraire. Il préfère employer le terme de surcoût à l'investissement car globalement il n'y a pas de surcoût. Enfin, il ajoute que les territoires ont tout intérêt à investir dans les économies d'énergie afin de réduire/limiter les externalités négatives (ex : le recul du trait de côte) dans le futur.

SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PROGRAMMATION :		
- AVIS EN OPPORTUNITÉ: FAVORABLE DANS LA LIMITE DE 60 000 €. - AUCUNE DEROGATION AU SEUIL DE VIGILANCE N'EST ENVISAGÉE POUR CE PROJET - NOTATION DU PROJET : 19 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP	Pour	12
	Abstention	0
	Contre	0

RESULTAT : Projet sélectionnable et avis favorable à l'unanimité

Remarque : Pascal MASSICOT, en tant que Président de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron est sorti de la salle le temps de la délibération et n'a donc pas pris part au vote.

3. DEPLOIEMENT DE L'ACTIVITÉ DE LUD'OLÉRON – MARENNES SUR LE TERRITOIRE

Maitre d'ouvrage :	Association Lud'Oléron-Marennes
Coût total du projet :	24 642,80 € TTC
Montant LEADER sollicité :	7 392 € soit 5% de la fiche « Adaptation des services à la population locale »
Objectifs :	- Diversifier et enrichir l'offre socioculturelle de loisirs sur le territoire. - Permettre à tous l'accès à des jeux et des jouets de qualité. - Favoriser le lien social et intergénérationnel. - Favoriser le lien parents enfants. - Offrir un accueil de qualité aux enfants qui participent au temps d'animation péri-éducatif. - Créer une dynamique territoriale en réseau avec les acteurs de la parentalité, de la culture, de l'enfance et de la jeunesse du territoire.
Analyse du projet par le CoPrep:	11 points sur les critères généraux 4 points sur les critères complémentaires - Intérêt reconnu d'avoir 2 lieux ouverts sur le territoire pour assurer une meilleure couverture et accessibilité

Remarques du Comité :

François BARGAIN réagit sur le coût total et le montant d'aide sollicitée. En admettant que la valeur moyenne d'un jeu soit de 30 €, cela voudrait dire que l'association souhaite acquérir près de 800 nouveaux jeux. Il considère que c'est « énorme » pour démarrer d'autant plus que l'association dispose déjà d'un fonds de jeux (1 400 jeux et jouets).

L'animateur détaille les postes de dépenses présentés dans le plan de financement, qui comprend notamment : 250 boîtes de jeu à 40€, des jeux symboliques et de construction, des grands jeux en bois mais aussi du mobilier et du matériel informatique. Il ajoute que dans le fonds de jeux existant, certains sont anciens et usés. De plus, il explique que l'association anticipe un accroissement d'activité suite à son implantation sur la commune de Dolus, qui se traduira par un besoin de jeux supplémentaires. Enfin, il rappelle que l'association a vu son nombre d'adhérents multiplié par six (497 adhérents en 2016) et le nombre d'emprunts multiplié par deux (passant de 1 400 en 2013 à 3 250 en 2015), depuis l'ouverture de la ludothèque de Marennes. Un tel phénomène pourrait se reproduire avec l'ouverture du Ludo-café à Dolus.

Alain BOMPARD indique que le coût du projet a été évoqué lors du Comité préparatoire. C'est un sujet qui a interpellé les membres, qui au regard de la demande et de l'offre (étant aujourd'hui déséquilibrée entre les deux parties du territoire), ont considéré qu'il était nécessaire d'investir pour pouvoir répondre aux besoins et développer cette activité sur l'île d'Oléron.

Au lieu d'investir fortement dans des jeux aujourd'hui et d'être confronté à une demande de renouvellement dans cinq ans, François BARGAIN demande s'il ne serait pas préférable d'envisager de mettre en place un roulement et de remplacer au fur et à mesure les jeux chaque année.

Mickaël VALLET explique que la municipalité de Marennes s'était posée des questions lorsqu'elle avait été sollicitée pour la création de la ludothèque. Aujourd'hui, force est de constater que, l'équipement est très fréquenté et que les usagers ne recherchent pas uniquement un espace de jeux. En effet, le bâtiment rempli également une fonction importante en termes de création de lien social et familial.

Concernant la ludothèque de Marennes, Nicolas LYONNET ajoute que cet investissement, bien que coûteux au départ, est ouvert à l'année et est utile au quotidien pour les habitants du territoire.

Mickaël VALLET estime qu'il sera difficile pour l'association de réaliser un tel projet pour un coût moindre. En revanche, il ajoute qu'il incombe au GAL de déterminer le montant de la subvention LEADER au moment de la programmation.

Jean-Claude MERCIER demande si la Région a déjà été sollicitée et si elle accompagne ce projet.

L'animateur répond que la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES est le seul organisme, à l'heure actuelle, à avoir été sollicité. Il ajoute que la recherche de cofinancement reste un véritable enjeu et que la cellule technique accompagnera l'association dans sa recherche.

SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PROGRAMMATION :		Pour	13
- AVIS EN OPPORTUNITÉ: FAVORABLE - NOTATION DU PROJET : 15 POINTS CONFORMEMENT À L'ANALYSE DU CoPREP		Abstention	0
		Contre	0

RESULTAT : Projet sélectionnable et avis favorable à l'unanimité**4. CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS POUR ADOLESCENTS**

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes du Bassin de Marennes
Coût total du projet :	307 000€ HT
Montant LEADER sollicité :	30 700 € soit 21% de la fiche « Adaptation des services à la population locale »
Objectifs :	- Permettre une meilleure articulation entre les différents temps de vie des jeunes en organisant les locaux par tranches d'âges afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes; - Permettre l'élargissement de l'horizon culturel et éducatif; - Développer des partenariats avec les structures publiques ou associatives de proximité.
Analyse du projet par le CoPrep :	- 11 points sur les critères généraux - 2 points sur les critères complémentaires - Enjeu fort sur le développement de la politique d'animation permettant de passer d'une approche de consommation d'activité à une approche de construction de projet;

- Organisation par tranche d'âge très intéressante mais nécessite des précisions concernant la gestion de la logistique (transport des jeunes sur le territoire);
- L'implication des acteurs de proximité souhaitée pourrait être pertinente dès le développement de la politique d'animation.

Remarques du Comité :

Mickaël VALLET annonce que la politique Enfance Jeunesse de la Communauté de communes est actuellement en pleine refonte en termes de coordination entre les différents acteurs. Il précise que la coordination se fera notamment par le biais du Relais d'Assistants Maternelles (RAM) car la future chef de projet aura pour responsabilité, au-delà de l'aspect RAM, d'assurer la coordination de la politique Enfance Jeunesse de manière globale³. Si la réforme prévoit peu de changement concernant l'accueil des enfants de 3 à 11 ans au centre de loisirs, elle aura un impact sur l'accueil des 11/18 ans. Il fait le constat d'une part que les locaux jeunes présents sur les différentes communes sont actuellement trop cloisonnés (sur le plan géographique) et d'autre part que la commune comptant le plus de jeunes et étant à proximité d'un collège ne dispose pas de lieu adapté. Il précise que l'idée du projet n'est pas de construire un nouveau local jeunes à Marennes mais de créer un accueil de loisirs pour adolescents qui sera ouvert à tous les adolescents du territoire intercommunal. Les trois locaux jeunes existants (Bourcefranc, Le Gua et Saint-Just-Luzac) seront organisés par tranches d'âges afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes en fonction de leur âge. Il conclut sur le fait que derrière ce projet de construction, il y a un nouveau projet de coordination Enfance Jeunesse.

Jean-Lou CHEMIN précise qu'il n'y aura pas un animateur par local jeunes mais un animateur qui pourra être amené à se déplacer en fonction des tranches d'âges, des lieux et des activités. Il ajoute que l'animateur aura du temps consacré à la mobilisation des enfants, notamment pour assurer leurs transports lorsqu'ils sont excentrés des lieux où se dérouleront les activités. Pour ce faire, la Communauté de communes mettra en place des minibus.

Pour faire le lien avec les questions de mobilité, Mickaël VALLET rappelle que la commune a fait le choix, en matière d'urbanisme, de concentrer les activités « culture et lien social » dans l'hyper-centre. Ce nouveau projet complète l'offre du quartier culturel qui accueille déjà La Bigaille, la Médiathèque et la Ludothèque. Il ajoute qu'avant 2020 un lieu dédié à la petite enfance viendra parachever l'îlot Fradin. Il aura pour vocation d'accueillir tous les acteurs de la petite enfance (ex : 123 Eveil, chef de projet RAM etc).

Pascal MASSICOT revient sur le terme de « décroisement » pour savoir s'il s'agit uniquement d'un décroisement territorial. Mickaël VALLET répond qu'il y aura un décroisement entre communes et peut être un re-cloisonnement par tranches d'âges pour offrir une réponse plus adaptée aux besoins des jeunes.

Pour répondre à une question concernant la fréquentation des trois locaux jeunes existants, Mickaël VALLET répond que le local fonctionne très bien à Bourcefranc; bien à Saint-Just et très moyennement au Gua. Il considère que le faible niveau de fréquentation au Gua est en partie lié au fait que ce n'est pas possible, au regard de la densité de population, de proposer les mêmes activités aux 11/18 ans. En revanche, il pense que le local fonctionnerait davantage si les activités étaient mieux ciblées et qu'un système de minibus était mis en place. Concernant le local jeunes du Gua, Jean-Lou CHEMIN ajoute que les heures d'ouverture sont inadaptées à la réalité de fonctionnement des élèves scolarisés sur Saujon.

Nicolas LYONNET pense qu'il y aura beaucoup d'adolescents qui fréquenteront l'accueil de loisirs de Marennes car il y a une véritable attente sur l'ensemble des communes. Ainsi, en admettant qu'un animateur soit responsable de 12 jeunes, il estime qu'il ne faudrait pas recruter un animateur mais trois. De plus, il considère que c'est dommage qu'un local dédié aux adolescents ait obtenu zéro point sur le critère transition énergétique, surtout qu'il sera situé à proximité d'un bâtiment auto-construit en terre et paille (à savoir la Bigaille). Il pense qu'il aurait été intéressant d'associer les jeunes au chantier pour les sensibiliser.

Mickaël VALLET explique qu'un projet de local jeunes, situé sur la commune de Marennes, avait initialement été acté en 2008. Il ajoute que ce projet avait été inscrit au budget à deux ou trois reprises mais avait à chaque fois été reporté. Par la suite, la commune étant la plus densément peuplée du bassin (5 000 habitants) et avec un collège, il a été décidé de remettre le projet à l'ordre du jour. A une période, il avait été envisagé que le bâtiment soit situé à proximité de l'ancien tribunal (dans des locaux qui accueilleront le siège du futur Parc Naturel Marin). Puis, face au succès de la Bigaille et de la Ludothèque, il a été décidé d'implanter l'accueil de loisirs dans ce même îlot. Concernant l'aspect technique du bâtiment, Mickaël VALLET précise qu'il ne sera pas BEPOS mais qu'il respectera toutes les normes (isolation, ...). Enfin, le bâtiment ne sera pas auto-construit car le public s'y prête moins et qu'il n'y a actuellement personne pour assurer la coordination d'un tel projet.

³ La chef de projet coordonnera le RAM, la crèche en délégation de services publics, les AM à domicile, créer une émulation autour des questions liées la parentalité

Jean-Baptiste BONIN demande le niveau d'implication des jeunes dans le projet. Il indique qu'au cours de l'élaboration de l'Agenda 21, et plus particulièrement lors de l'animation réalisée auprès des animateurs des centres de loisirs, l'idée qui a émergé en matière de développement durable consistait à faire en sorte que les jeunes, en tant que futurs usagers, puissent participer le plus possible à l'élaboration du projet pour le faire vivre après à leur manière.

Mickaël VALLET fait savoir que les travaux n'ont pas encore débuté et que les jeunes ont été impliqués au moment de la conception du projet. En revanche, il reconnaît avoir été confronté à un manque d'animation et de coordination en matière d'Enfance Jeunesse pour pouvoir impliquer davantage les jeunes.

Jean-Lou CHEMIN insiste sur le fait qu'à partir de l'existant, l'enjeu sera d'adapter les activités à la demande qui émergera.

Jean Baptiste BONIN estime qu'il aurait été intéressant de se saisir de cette opportunité pour introduire la question de la transition énergétique et de faire participer davantage les jeunes. Toutefois, il comprend les difficultés et les contraintes calendaires rencontrées par la collectivité.

Pascal MASSICOT revient sur le mode de fonctionnement des jeunes et insiste sur le fait qu'il ne suffit pas de créer un lieu mais qu'il est primordial que les jeunes se l'approprient.

Jean-Claude MERCIER indique qu'il existe une véritable dynamique sur le quartier Fradin.

Nicolas LYONNET demande s'il est possible, dans le courrier de notification, de mettre un commentaire visant à inciter le maître d'ouvrage à aller sur une démarche d'éco-construction.

Jean-Baptiste BONIN pense qu'il est encore possible d'introduire des liens sur l'éco-construction et les économies d'énergie. Il considère que ces sujets sont importants d'autant plus qu'il s'agit d'un projet ayant une dimension éducative et qu'il s'agit d'une demande des jeunes eux-mêmes.

Sylvie LECHEVALLIER demande s'il serait envisageable de confier aux jeunes une ou des partie(s) du chantier (ex : l'isolation sonore d'une salle en terre paille) afin qu'ils s'emparent du lieu.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		
- AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE - Le Comité de programmation incite le porteur de projet à intégrer les concepts de l'éco-construction à son projet - NOTATION DU PROJET : 13 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU CoPREP	Pour	12
	Abstention	0
	Contre	0

RESULTAT : Projet sélectionnable et avis favorable à l'unanimité

Remarque : Mickaël VALLET et Jean-Lou CHEMIN, respectivement en qualité de Président de la Communauté de Communes du bassin de Marennes et de Directeur du CIAS du bassin de Marennes, sont sortis de la salle le temps de la délibération. Mickaël Vallet n'a donc pas pris part au vote (Jean-Lou CHEMIN ne prenant par ailleurs pas part au vote tout au long du comité étant suppléant de Sylvie LECHEVALLIER également présente).

5. CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'INTERPRETATION DE LA MAISON PAYSANNE

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes de l'île d'Oléron
Coût total du projet :	1 132 756,75 € HT
Montant LEADER sollicité :	61 350 € soit 49% de la fiche « Amélioration de la qualité de vie et d'accueil à l'année »
Objectifs :	- Sensibiliser les visiteurs au patrimoine bâti identitaire de l'île d'Oléron - Encourager les restaurations respectueuses pour préserver toutes les spécificités architecturales des villages de l'île - Devenir un lieu relais pour la sensibilisation aux économies d'énergie et à l'éco-construction.
Analyse du projet par le CoPrep:	- 12 points sur les critères généraux - 4 points sur les critères complémentaires - Intérêt pour le ciblage des populations locales (notamment réservation possible pour des temps pédagogiques en dehors des plages d'ouverture) - Intérêt projet d'animation dans le cadre de chantiers d'éco-construction participatifs durable à venir

Remarques du Comité :

En termes de méthode, pour les projets présentant un coût total important, Mickaël VALLET demande s'il ne serait pas préférable à somme égale de cibler le concours des fonds européens sur un poste de dépenses ou sur une action précis(e). Ainsi, si le LEADER se concentrait sur la partie « Muséographie » ou sur une salle spécifique, son taux d'intervention serait plus fort ce qui permettrait d'être plus efficace, de gagner en visibilité et d'accroître l'effet levier du programme.

Nicolas LYONNET s'interroge sur l'efficacité du barème appliqué au critère de transition énergétique car ce bâtiment dédié à l'éco-construction n'a obtenu que deux des trois points. Mickaël SPADA explique que le projet a obtenu des points au niveau de l'intention et de l'impact sur le public cible. En revanche, il a perdu un point car le bâtiment en lui-même n'est pas aussi exemplaire qu'il pourrait l'être (non labellisé BEPOS).

Sur le plan du financement, Alain BOMPARD demande si la Communauté de communes a obtenu le concours du CRDD (fonds Région), qui représente à lui seul 18% du coût total (206K€). L'animateur répond à cette question par l'affirmative.

François BARGAIN pense qu'un tel projet peut être porté uniquement par une collectivité. Selon lui, aucun acteur privé ne se serait lancé dans une telle aventure car le nombre d'entrées risque d'être très faible, la thématique étant peu porteuse. Il souligne le fait qu'il s'agit d'argent public et donc qu'il faut veiller à en faire un bon usage.

Pascal MASSICOT indique que le centre d'interprétation n'abordera pas uniquement le thème de l'éco-construction. Il traitera également de l'évolution de l'urbanisme au niveau du territoire oléronnais. Il indique que l'objectif recherché n'est pas d'avoir une fréquentation semblable au phare de Chassiron. Enfin, il considère qu'avec ce projet, la collectivité répond à sa mission de service public car elle offre au public un accès à des activités culturelles de qualité.

Lionel PACAUD indique que par rapport au projet de départ, qui était ancré dans la tradition (cf. les Déjhouqués), l'idée est à présent de montrer une vision plus dynamique et plus moderne. Il ajoute que l'ancienne Maison Paysanne, avant sa fermeture au public, attirait très peu de visiteurs.

François BARGAIN, en citant les exemples de la Maison de Champlain et de la Cité de l'huître, indique que la modernité et l'avant-gardisme ne garantissent pas le succès d'un lieu. En outre, au vu du montant de l'investissement, il ajoute qu'il est important de s'assurer de sa longévité et qu'il ne soit pas menacé de fermeture par manque de visiteurs.

Gisèle MESPLE CLOTTEAU considère également que c'est un projet très onéreux.

Pour répondre aux questions de Daniel CHALON concernant le fonctionnement du lieu (ouverture à l'année et effectifs), Pascal MASSICOT répond que le lieu sera ouvert 8 mois par an et qu'il y aura un redéploiement du personnel de la régie musée de l'île d'Oléron (et non pas de création de poste par rapport à l'existant).

Mickaël VALLET comprend les remarques et inquiétudes de Monsieur BARGAIN et admet qu'il est prudent de se poser ces questions en amont. Il ajoute qu'avec le recul, il est aisé de dire que tel ou tel investissement était une erreur (ex : la Maison Champlain à Brouage qui est fermée malgré les sommes investies / la Cité de l'huître qui a coûté 10 millions d'euros alors qu'en fine de compte ce sont les visites guidées dans les claires qui attirent le plus les visiteurs). Par la suite, Mickaël VALLET présente ses deux interrogations : Est-il possible de cibler l'intervention du LEADER à une action précise ou un sujet spécifique ? Quelle est la collectivité qui est la plus à même pour prendre le risque de créer un centre d'interprétation sur l'architecture ?

Sylvie LECHEVALLIER s'interroge sur la pertinence du projet sur la fiche-action (FA) « Amélioration de la qualité de vie et d'accueil à l'année ». En octroyant 49% du montant de la FA à ce centre d'interprétation, elle n'est pas convaincue que le GAL réponde aux enjeux de la FA et d'atteindre les effets attendus de la FA sur le territoire.

Charles BERTRAND pense que la Communauté de communes devrait présenter une demande sur un point précis (ex : la muséographie ou les économies d'énergie) afin que le LEADER ait un véritable effet levier.

Nicolas LYONNET a l'impression que ce projet est une « coquille vide », réalisé avec des deniers publics pour satisfaire une association (ou une commune). De plus, il ne perçoit pas l'utilité pour la population locale. Il pense également que le projet pourrait être réalisé autrement et pour un coût moindre. Enfin, il se demande si les personnes impliquées dans l'élaboration de ce projet sur l'éco-habitat oléronnais sont actifs au sein des réseaux notamment associatifs (ex : association œuvrant pour la construction de maison en paille).

Lionel PACAUD souhaite relativiser ces propos en soulignant le fait que plusieurs agents de la Communauté de communes travaillent autour de ces questions d'éco-habitats et d'économies d'énergie et qu'ils sont probablement impliqués dans le projet du centre d'interprétation.

Daniel CHALON souhaite savoir si la personne qui interviendra auprès du public sera un spécialiste. Mickaël SPADA indique qu'il est prévu qu'il y ait un agent permanent, déjà employé par la Communauté de communes, qui soit responsable de l'accueil et de l'animation du lieu. En période d'affluence, des CDD saisonniers seront recrutés.

<u>SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :</u> AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE POUR GARANTIR L'EFFET LEVIER DU PROGRAMME LEADER, LE COMITE DE PROGRAMMATION SOUHAITE CIBLER L'AIDE EUROPEENNE SUR UNE ACTION PRECISE. EN OUTRE, LE GAL EMET UNE RESERVE SUR LE MONTANT DE LA SUBVENTION. NOTATION DU PROJET : 16 POINTS CONFORMEMENT A L'ANALYSE DU COPREP	Pour	4
	Abstention	7
	Contre	1

RESULTAT : Projet sélectionnable et avis favorable

Remarque : Pascal MASSICOT, en tant que Président de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron, est sorti de la salle le temps de la délibération et n'a donc pas pris part au vote.

6. DEUX PROJETS DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'ÎLE D'OLERON ET DU BASSIN DE MARENNES

Les deux projets sont présentés à la suite à la demande des membres

a. PROJET D'ACCUEIL NUMERIQUE TOURISTIQUE – AFFICHAGE DYNAMIQUE

Maitre d'ouvrage :	Office de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes
Coût total du projet :	24 969,60 € TTC
Montant LEADER sollicité :	12 000 € soit 18% de la fiche « Développement des usages numériques sur le territoire »
Objectifs :	- Offrir aux visiteurs des moyens d'accès dynamiques et attractifs aux premières informations (mission de primo accueil); - Apporter une réponse adaptée aux clients qui utilise de plus en plus les outils numériques pour se renseigner; - Répondre aux questions les plus récurrentes (horaires des marées, météo, animation du jour,...); - Répondre aux attentes des professionnels du tourisme qui auront la possibilité de communiquer ou valoriser leurs services sur ce type de support; - Réduire l'affichage papier.
Analyse du projet par le CoPrep :	- 10 points sur les critères généraux - 2 points sur les critères complémentaires - Prise en compte de ce projet dans l'élaboration de la stratégie du programme LEADER - Bon accueil du contenu du projet - Proposition de MOTV d'étudier d'autres solutions techniques moins coûteuses. Celles-ci devront cependant respecter 3 contraintes: une mise en œuvre rapide, un fort SAV et une connexion fonctionnelle à la base de données touristiques départementale

b. PROJET D'ACQUISITION DE WEBCAMS POUR LA VALORISATION DU TERRITOIRE

Maitre d'ouvrage :	Office de tourisme de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes
Coût total du projet :	7 203,60 € TTC
Montant LEADER sollicité :	3 762,88 € soit 6% de la fiche « Développement des usages numériques sur le territoire »
Objectifs :	- Donner une plus grande visibilité au territoire Marennes Oléron sur le web; - Influencer sur la décision des internautes sur leur venue et contribuer à une visite de dernière minute; - Inciter ses partenaires à partager ses flux vidéos
Analyse du projet par le CoPrep:	- 8 points sur les critères généraux - 0 point sur les critères complémentaires

Remarques du Comité sur le projet d'affichage dynamique :

Lionel PACAUD précise que ce projet s'inscrit pleinement dans le développement des usages numériques. Il indique que les touristes demandent notamment des outils plus modernes/dynamiques et une réduction du papier. Pour illustrer les besoins en termes d'affichage dynamique, il explique que chaque bureau reçoit en moyenne par jour une dizaine d'affiches présentant des manifestations culturelles se déroulant sur le territoire. A ce rythme, si toutes les affiches étaient acceptées, il faudrait également recouvrir les plafonds d'affiches. D'après lui, le fait d'avoir des écrans dans les offices permettra de faire tourner l'information plus régulièrement. En outre, les outils permettront d'offrir aux visiteurs une réponse adaptée en fonction du jour, de l'heure ou encore de la météo.

Lionel PACAUD ajoute avoir rencontré Mathieu GILLES et Florent de MO-TV, qui ont également un projet de développement d'un réseau d'information sur le territoire. Il fait savoir qu'ils ont étudié ensemble la possibilité de mutualiser les coûts de développement. S'il attend toujours un retour de leur part, il précise qu'une collaboration est envisageable à condition qu'ils soient en mesure de répondre aux contraintes touristiques de l'office de tourisme, notamment en termes de maintenance. Enfin, il conclut sur le fait que ce projet va permettre : de redynamiser les bureaux d'accueil qui ont besoins d'avoir des outils modernes ; d'offrir de nouveaux services aux visiteurs ; de répondre à une demande importante du public ; de s'adapter aux nouveaux moyens de communication qui sont déjà disponibles dans d'autres lieux.

Jean-Baptiste BONIN revient sur le fait que le CPIE avec l'Office a tenté de travailler sur la réalisation de contenus pour alimenter les bornes numériques. Il indique que ce projet n'avance pas réellement. D'après lui, l'équipement est une chose importante mais si on veut avoir un véritable effet de découverte du territoire il faut aussi proposer du contenu et pas seulement des affiches de spectacles.

Mickaël VALLET indique qu'il serait ennuyé, notamment pour des questions de paysage, de voir se développer des écrans d'informations en dehors des bureaux d'information.

Remarques du Comité sur le projet de webcams :

Jean-Claude MERCIER complète la présentation en soulignant qu'à l'époque le Pays Marennes Oléron, dans le cadre de sa compétence promotion touristique, avait investi dans deux webcams, qui ont été mises à la disposition de la Maison du Tourisme.

Lionel PACAUD précise que plusieurs communes souhaitent se doter individuellement d'une webcam. Ainsi, il explique que l'objet de cette demande de subvention ne tient pas tant dans la nature de l'investissement, qui est classique, que dans la volonté de globaliser une offre qui soit cohérente à l'échelle du territoire.

SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PROGRAMMATION :		Pour	11
- AVIS EN OPPORTUNITÉ: FAVORABLE POUR LES DEUX PROJETS - NOTATION DES PROJETS : RESPECTIVEMENT 12 POINTS (AFFICHAGE DYNAMIQUE) ET 8 PTS (WEBCAMS) CONFORMEMENT À L'ANALYSE DU COPREP	Abstention		0
	Contre		0

RESULTAT : Projets sélectionnables et avis favorables à l'unanimité

Remarque : Pascal MASSICOT et Lionel PACAUD, respectivement en qualité de Président de l'Office de et de Directeur de l'Office de Tourisme, sont sortis de la salle le temps de la délibération et n'ont donc pas pris part au vote.

7. CREATION DE DEUX CHAMBRES ET TABLE D'HOTES SUR LA COMMUNE DE MARENNES

Maitre d'ouvrage :	Frédéric BOISMORAND
Coût total du projet :	86 961,02 € TTC
Montant LEADER sollicité :	20 000 € soit 17% de la fiche « Appui à la création et à la modernisation de micro-entreprises non agricoles »
Objectifs :	- Ouvrir une « maison d'hôtes » à l'année qui deviendra à court terme l'activité professionnelle unique; - Développer progressivement l'activité: - Ouvrir à la Toussaint 2017 deux chambres et la table d'hôtes - Construire et ouvrir une troisième chambre en 2018 - Max. 5 chambres à moyen terme - Chambres d'hôtes: fournir des prestations « haut de gamme » avec des chambres spacieuses et modernes, des aménagements extérieurs soignés; - Table d'hôtes: utiliser des produits locaux et bio le plus souvent. les produits de l'ostréiculture et de la mer seront privilégiés. Cela permettra de faire découvrir notre région par le biais de la richesse de son

	patrimoine culinaire; - Offrir une véritable prestation personnalisée et de qualité aux vacanciers qui doivent toujours avoir le sentiment d'être privilégiés. Cela passe par un partenariat avec un maximum d'acteurs locaux nécessitant une parfaite connaissance du territoire. - Obtenir plusieurs labels : « Gîtes de France », « Tourisme et Handicap » et l'Ecolabel Européen délivrée par l'AFNOR (seul label écologique certifié par un organisme indépendant et reconnu à l'échelle européenne).
Analyse du projet par le CoPrep:	- 10 points sur les critères généraux à discuter - 4 points sur les critères complémentaires à discuter - Écolabel Européen considéré comme positif et unique à cette échelle - Demande au comité de programmation de se positionner sur l'opportunité d'appuyer les projets de chambres et tables d'hôtes en général - Nécessité de compléter l'analyse de la rentabilité du projet

Remarques du Comité :

Gisèle MESPLE CLOTTEAU demande la localisation exacte du projet à Marennes. L'animateur annonce que la maison d'hôtes sera située Rue des Champs, une voie perpendiculaire à l'axe reliant le rond-point du Morlaisien au centre-ville.

Concernant la situation professionnelle de M. BOISMORAND, François BARGAIN demande s'il est actuellement sans emploi. L'animateur répond qu'il exerce la profession d'agent commercial dans le textile, en tant qu'indépendant. Il indique que ce projet de chambres et table d'hôtes s'inscrit dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Ainsi, il devrait progressivement réduire son activité de commercial pour se consacrer principalement (ou à temps plein) à son projet de maison d'hôtes.

Pascal MASSICOT émet une réserve concernant le principe de financer des chambres d'hôtes. Il craint qu'en soutenant un tel projet ce ne soit une porte ouverte aux projets portés par tous les autres hébergeurs (hôtel, hôtellerie de plein air etc). De plus, il pense que cela pourrait poser problèmes dans le milieu du tourisme étant donné que les chambres d'hôtes bénéficient de statuts particuliers et qu'elles ne sont pas soumises au même niveau de contraintes.

Sur le principe de soutenir les chambres d'hôtes et autres locations meublées, Lionel PACAUD indique que le Comité préparatoire a estimé, après une longue réflexion, que le LEADER ne pourrait pas soutenir l'ensemble de ces projets. Il ajoute que l'élément qui distingue ce projet des autres, c'est la volonté du porteur de projet d'obtenir la reconnaissance de l'écolabel européen. Ce dernier pourrait être un filtre efficace pour sélectionner les projets qui seraient ou non accompagnés. Lionel PACAUD précise que sur l'île d'Oléron, étant donné le niveau d'exigence imposé pour être reconnu par ce label, il n'y a que trois campings qui l'ont. Il pense que le LEADER pourrait accompagner les porteurs de projet dans leur démarche d'écolabelisation, d'autant plus qu'elle engendre des surcoûts d'investissement.

Pour répondre à la question d'un membre relative à l'écolabel européen, Lionel PACAUD explique que les critères portent sur l'ensemble des prestations et produits utilisés : utilisation de sources d'énergie renouvelables et de substances moins nocives pour l'environnement ; limitation de la consommation d'eau ; faible production et tri des déchets ; communication et éducation en matière d'environnement de la clientèle de l'hébergement touristique. De plus, il souligne que l'écolabel n'est pas une marque qui apporte des clients en plus, mais qu'il s'agit d'un engagement personnel.

François BARGAIN exprime une réserve sur le fait que le projet porte sur de l'immobilier.

Charles BERTRAND considère qu'il ne faut pas évoquer une création d'emploi avec uniquement deux chambres. L'animateur explique qu'à terme M. BOISMORAND espère ouvrir cinq chambres. Lionel PACAUD ajoute que le porteur de projet a expliqué devant le Comité préparatoire que le soutien du LEADER lui permettrait de mettre en place une troisième chambre. Avec un établissement haut de gamme, comprenant trois chambres et une table d'hôtes, le gérant pourrait se verser un salaire raisonnable.

Jean-Claude MERCIER propose de conditionner l'aide LEADER à l'obtention de l'écolabel européen et de plafonner l'aide par chambre d'hôtes (ex : 2 000 € par chambre écolabellisée).

Jean-Baptiste BONIN pense qu'il faudrait entreprendre un travail, avec les hébergeurs déjà écolabellisés, pour estimer le surcoût engendré par l'écolabel (équipements supplémentaires, montage du dossier de demande de labellisation et promotion du label). En ciblant l'aide au surcoût occasionné, un signal serait transmis aux hébergeurs sur le fait qu'ils peuvent obtenir une aide à condition qu'ils s'inscrivent dans une démarche d'écolabelisation.

Mickaël VALLET rappelle qu'il est possible d'aider des entreprises avec le LEADER uniquement si elles ont obtenu au préalable un cofinancement public. Cette condition, à elle seule, devrait limiter le nombre de demande. En outre, il indique que cette chambre d'hôtes, visant le haut de gamme, permettrait de répondre à un réel besoin en termes d'hébergements de qualité sur Marennes.

Gabriel BELMONTE demande si ce projet implique des travaux de rénovation ou de construction. L'animateur répond qu'il s'agira pour la première chambre d'un réaménagement du garage et pour la seconde d'une construction.

Alain BOMPARD indique avoir ressenti, lors de la présentation du projet en Comité préparatoire, un manque de préparation et un effet d'aubaine de la part du porteur de projet. Par exemple, le porteur de projet semblait ne pas connaître de producteurs locaux, ni les structures assurant la promotion de ces produits sur le territoire (ex : MOPS), alors qu'il annonçait qu'il proposerait à sa clientèle des produits locaux et de saison. Par ailleurs, pour le LEADER, le seul point d'intérêt de cette chambre d'hôtes repose sur l'écolabel européen. Or, il est très difficile à obtenir, en particulier pour des petites structures.

Jean-Baptiste BONIN propose une méthode différente consistant à apporter du conseil et de l'appui aux porteurs de projet qui souhaiteraient s'orienter vers l'écolabel européen. Le cas échéant, au lieu d'octroyer une subvention européenne pour compenser le surcoût, l'animation LEADER (ou l'Office de Tourisme) offrirait un service aux porteurs de projet pour qu'ils obtiennent l'écolabel.

Lionel PACAUD informe que l'Office de tourisme réalise déjà des prestations de conseil sur les labels écologiques et qu'il va porter un projet d'étiquette environnementale. En outre, si l'idée avait déjà été explorée, il explique que le dispositif à mettre en place pour accompagner les entreprises à obtenir l'écolabel européen est très lourd. En effet, pour un établissement, cela représente six mois de travail d'accompagnement d'une personne dédiée à temps plein. Ainsi, il pense qu'en mettant l'écolabel comme filtre on réduira le nombre de demande de subvention. En revanche, il faudra que le porteur de projet s'engage en amont à conserver son écolabel sur la durée, et ce malgré les coûts supplémentaires engendrés.

Mickaël SPADA propose, pour éviter le risque d'abandon du label avant le versement de l'aide LEADER, de conditionner le paiement au maintien de l'écolabel.

Laëtitia JULLIEN précise qu'il est normalement nécessaire de mentionner des critères d'éligibilité dans les FA pour pouvoir conditionner le versement de l'aide. Toutefois, elle indique qu'il est possible de rédiger la décision juridique dans ce sens

Nicolas LYONNET est sensible à la dimension « éducation à l'environnement » du projet. L'hébergeur pourra, pendant le temps d'un séjour, sensibiliser ses hôtes aux économies d'énergie et aux démarches de circuits-courts. Par ailleurs, ce projet pourrait attirer sur le territoire une nouvelle clientèle recherchant un tourisme plus qualitatif.

Lionel PACAUD indique que les entreprises, qui avaient entrepris dans un premier temps cette démarche d'écolabellisation par opportunisme, ont fini par faire les efforts et à les maintenir pour conserver le même niveau de prestations. Aujourd'hui, ils sont engagés dans une véritable démarche.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		
- AVIS EN OPPORTUNITE: FAVORABLE - NOTATION DU PROJET : 12 POINTS (NON PRISE EN COMPTE DES 2PTS PROPOSES POUR LA CREATION D'EMPLOI)	Pour	4
	Abstention	4
	Contre	5

RESULTAT : Projet sélectionnable mais la proposition d'émettre un avis favorable a été rejetée. L'avis émis par le GAL est donc un avis défavorable.

EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION POUR AVIS EN PROGRAMMATION

Remarque : François BARGAIN a quitté la séance à midi lorsque le comité de programmation a démarré l'examen des demandes de subvention. Son suppléant (Alain Bompard) étant présent, le double quorum est maintenu.

1. ASSISTANCE TECHNIQUE 2015-2016

Maitre d'ouvrage :	PETR du Pays Marennes Oléron
Coût total du projet :	87 136,36 € HT
Montant LEADER sollicité :	52 281,82 € soit 14,7% de la fiche « Assistance technique du programme »
Objectifs :	- Mettre en œuvre la stratégie Leader - Assurer la mission d'assistance technique (animation et gestion) liée à la mise en œuvre du programme Leader du Pays Marennes Oléron. - Évaluer le programme

Pas de commentaire de la part des membres du Comité.

SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PROGRAMMATION : PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION A HAUTEUR DE 52 281,82 €	Favorable	13
	Abstention	0
	Défavorable	0

Résultat : Projet programmé pour une subvention LEADER de 52 281,82 €

2. ACQUISITION D'UNE MACHINE DE DECOUPE PLASMA NUMERIQUE

Maitre d'ouvrage :	Alu Nautique Concept
Coût total du projet :	33 000 € HT
Montant LEADER sollicité :	16 400 € soit 14% de la fiche « Appui à la création et à la modernisation de micro-entreprises non agricoles »
Objectifs :	- Augmenter la productivité, en réduisant les délais de production; - Créer des emplois; - Améliorer la qualité des produits; - Réduire les pertes en matières premières.
Analyse du projet lors du CoProg du 13/10/2016:	- 9 points sur les critères généraux - 3 points sur les critères complémentaires - Avis d'opportunité réservé - Visite d'entreprise positive

Remarques du Comité :

Au-delà du financement octroyé via le Coup de pouce TPE, Mickaël VALLET indique que, dans le cadre de l'extension de la zone « Fief de Feusse » dont le permis d'aménager a été accordé récemment, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Bassin de Marennes étudiera prochainement la possibilité de proposer à la vente une parcelle à l'entreprise pour qu'elle y réalise son projet d'agrandissement.

Jean-Baptiste BONIN revient sur le choix de l'aluminium et l'exploitation des mines de bauxite. Si cette machine à découpe permet de réduire les déchets en aluminium, il pense néanmoins qu'à long terme il faudra inciter ce type d'entreprise à se tourner vers des matériaux plus innovants.

SUR PROPOSITION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PROGRAMMATION : - MAINTIEN DE LA NOTE DE 12 POINTS ACCORDEE EN COMITÉ DE PROGRAMMATION LE 13/10/2016 - PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION A HAUTEUR DE 16 400,00 €	Favorable	13
	Abstention	0
	Défavorable	0

Résultat : Projet programmé pour une subvention LEADER de 16 400,00 €

3. SYSTEME DE FIDELITE COLLECTIF CŒURS DE VILLAGES

Maitre d'ouvrage :	Communauté de communes de l'île d'Oléron
Coût total du projet :	12 650 € HT
Montant LEADER sollicité :	6 325 € soit 5% de la fiche « Amélioration de la qualité de vie et d'accueil à l'année »
Objectifs :	- Susciter et améliorer l'expérience d'achats des oléronais dans les commerces de proximité - Augmenter la fréquentation - Accompagner les commerçants vers l'utilisation des nouvelles technologies
Analyse du projet lors du CoProg du 13/10/2016:	- 6 points sur les critères généraux - 4 points sur les critères complémentaires - Avis d'opportunité favorable

Remarques du Comité :

Mickaël VALLET souligne que ce projet, au-delà du système retenu par le maître d'ouvrage, répond à une préoccupation du LEADER à savoir la redynamisation des centres-bourgs et le soutien aux commerces de proximité.

Nicolas LYONNET fait remarquer qu'il est rare de voir des commerçants s'associer entre eux pour pouvoir mener un tel projet, dont ils sont porteurs de l'idée.

Pascal MASSICOT rappelle qu'au départ un minimum de 20 commerces adhérents était une condition pour lancer le projet. Si l'atteinte de cet objectif n'était pas garantie, il se félicite aujourd'hui de constater que des commerçants, répartis sur toute l'île, ont adhéré au système de fidélité. Il pense qu'à l'avenir de nouveaux commerçants s'associeront à la démarche.

Avec une sollicitation à hauteur de 50% du coût total du projet, Mickaël VALLET espère que les commerçants seront sensibilisés sur le soutien apporté par l'Europe.

Pascal MASSICOT fait savoir que les commerçants envisagent de faire une opération de communication courant juin.

Nicolas LYONNET demande si, en termes de communication et d'affichage, chaque commerçant devra faire savoir qu'il a été soutenu par l'Europe.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT DU COMITE DE PROGRAMMATION :		
- NOTE DE 9 POINTS QUI CORRESPOND AU MAXIMUM PROPOSE EN COPREP DU 15/09/2016 CAR DEPUIS LE RAYONNEMENT A L'ECHELLE DE CCIO ET L'EFFECTIVITE DE L'APPROCHE COLLABORATIVE SONT VALIDES - PROGRAMMATION DE LA SUBVENTION A HAUTEUR DE 6 325,00 €	Favorable	12
	Abstention	0
	Défavorable	0

Résultat : Projet programmé pour une subvention LEADER de 6 325,00 €

DATES

- La prochaine réunion du Comité préparatoire se tiendra le 8 juin 2017 à partir de 9h30 à la Communauté de communes du bassin de Marennes.
- La prochaine réunion du Comité de programmation se tiendra le 29 juin 2017 à partir de 9h30 à la Maison des Initiatives et des Services de Marennes.

CONTACTS :

- M. le Président du GAL Pays Marennes Oléron, 22-24 rue Dubois Meynardie, 17320 Marennes
- Equipe technique LEADER : 05 46 36 70 12

Michaël SPADA, animation.leader@marennes-oleron.com ; Emilie LE ROY, e.eroy@marennes-oleron.com

Fait à Marennes, le 28 avril 2017

M. Mickaël VALLET

Président du PETR du Pays Marennes Oléron